

## COTISATIONS 2025

### Châlons-en-Champagne / Sainte-Menehould /

### Vitry-le-François

#### Adhérents et nouveau adhérents

A l'adhésion, l'employeur doit s'acquitter du droit d'entrée :

- Entreprise jusqu'à 9 salariés : 60 € HT
- Entreprises de 10 salariés et plus : 10 € HT par salarié
- Ré adhésion suite à radiation pour non-paiement : 100 € HT

Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction de l'effectif de votre entreprise, soit :

- De 1 à 9 salariés : 80 € HT par salarié
- De 10 à 19 salariés : 100 € HT par salarié
- De 20 à 49 salariés : 110 € HT par salarié
- Plus de 50 salariés : 115 € HT par salarié

Absence : 50% du montant de la cotisation annuelle

#### Entreprise sous convention :

- 115 € HT par salarié nouvelle convention
- Anciennes conventions 5 € d'augmentation (décidé en Assemblée Générale)

Absence : 80 % du montant de la cotisation

#### Non-retour de la déclaration annuelle d'effectif :

- Forfait de 100 € HT
- Absence : 50% du montant

#### Entreprise intérimaire adhérente :

- 100 € HT à la visite
- Absence : 50% du montant

#### Travailleur indépendant :

- 95 € HT à la visite
- Absence : 50% du montant

Tarifs validés en Conseil d'Administration le 16/12/2024

Le Président  
Jérôme SEVEAN

